



REGLEMENT INTERIEUR A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ELEVES

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser les règles relatives à la discipline.

Conditions d'admission

Les inscriptions se font pour l'année scolaire en cours, à l'aide d'un formulaire par famille. Aucune inscription ne se reporte d'une année sur l'autre.

Un droit d'inscription sera demandé et devra être réglé lors de l'inscription de(s) l'enfant(s).

L'accueil de nouveaux enfants est accepté tout au long de l'année scolaire.

Conditions d'accueil

Les jeunes enfants doivent être accompagnés jusque dans nos locaux.

Les enfants sont accueillis au fur et à mesure de leur arrivée.

Les prestations débutent et se terminent à une heure fixe, portée à la connaissance des parents.

La personne accompagnant l'enfant ou l'enfant même devra signer la feuille de présence.

Les enfants doivent avoir leur propre matériel (cahier de brouillon, trousse...)

Les enfants mineurs ne sont rendus qu'aux parents ou à leur représentant majeur régulièrement mandaté à cet effet. En aucun cas, un enfant mineur ne peut être autorisé à quitter le centre accompagné d'un autre mineur, ni même par une personne majeure qui n'aurait pas été désignée expressément par le responsable légal de l'enfant.

Au cas où l'enfant arriverait au centre seul et rentrerait seul, le parent est prié de nous le signaler dès le jour de l'inscription.

En pré-alerte cyclonique, M.F. est ouvert et les cours ont lieu. En alerte orange, nous fermons le centre. Si des enfants sont dans nos locaux au passage de l'alerte orange, les parents doivent prendre leurs dispositions pour récupérer leurs enfants.

Les élèves inscrits peuvent garer le vélo ou autre dans le parking non surveillé. Le centre décline toute responsabilité en cas de problème de quelque nature que ce soit.

Nous nous réservons le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. Les élèves devront s'y conformer.

Mesures de secours et d'urgence

Les personnes travaillant au centre ne sont pas habilitées à donner des médicaments aux enfants.

Tous les problèmes de santé de l'enfant doivent obligatoirement être signalés lors de l'inscription.

En cas de maladie contagieuse, les parents doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas nous confier leur enfant.

En cas d'accident grave ou de troubles physiques sérieux, nous ferons obligatoirement appel aux sapeurs-pompiers et au SAMU. Ils préviendront ensuite les parents.

En cas d'incendie, les élèves sont invités à se regrouper dans la cour.

Discipline

Les élèves sont invités à se présenter au centre en tenue correcte et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans le centre.

Nous fournissons aux élèves un cadre de travail propre et agréable. Par conséquent, au départ des élèves, l'espace de travail doit être rendu dans son état initial, le cas échéant, ils feront le nécessaire avant de rentrer chez eux.

Le bâtiment, les abords, les équipements, le matériel et les manuels doivent être respectés. L'élève est personnellement et solidairement responsable de leur maintien en bon état. Les dégradations pourront entraîner le paiement du préjudice causé et pourra donner lieu, selon la gravité, à un dépôt de plainte.

L'utilisation d'appareils électroniques (baladeur, téléphone portable, ...) est interdit en salle d'étude : ils doivent être éteints.

En cas d'utilisation, celui-ci sera confisqué puis remis au responsable légal de l'élève.

Il est demandé aux familles d'éviter de donner des choses de valeur aux enfants.

Il est interdit aux élèves de pénétrer dans le centre en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Il est interdit de faciliter l'introduction de tierces personnes au centre.

Il est interdit de fumer et de manger dans nos locaux.

Nous ne tolérons pas que les élèves introduisent tout objet (armes blanches ou à feux, bombe lacrymogène ou autre ...) pouvant provoquer des blessures ou dommages corporels, fassent ou suscitent tout acte perturbant l'harmonie des élèves et du personnel, fassent preuve d'une incorrection de langage, d'attitude ou de comportement envers qui que ce soit ou volent des documents ou des objets appartenant au centre.

En cas d'indiscipline notoire et répétée et au vu du rapport établi par un membre de l'équipe pédagogique, un premier avertissement sera adressé par courrier ou SMS aux parents. Si la situation persiste, une sanction d'exclusion provisoire ou définitive sera prononcée.

Responsabilité

La responsabilité du centre METIS FORMATIONS ne peut être engagée que pendant les heures de fonctionnement. En-dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs représentants légaux. La responsabilité de M.F. est donc dégagée après l'heure de cours. Il est conseillé aux familles de vérifier si leur assurance les garantit contre risques éventuels hors établissement : assurance à responsabilité civile ou assurance extra scolaire.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les élèves dans nos locaux.

Les parents sont responsables des dégradations éventuelles causées par leurs enfants et rembourseront intégralement les frais engagés pour la réparation du dommage causé.

Signature Elève

Signature Parent / Responsable légal

Date :